



Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
Greffe

- AVIS PUBLIC -

**RÈGLEMENT NUMÉRO 38 amendant le Règlement
numéro 1 – Règlement de Régie interne**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière-adjointe de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, que ce Règlement numéro 38 a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent tenue à huis clos le 22 avril 2020 à 16:30 heures, au 1578, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie et par téléconférence, conformément aux directives gouvernementales établies pour la période relative à la COVID-19 permettant de délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Ce Règlement numéro 38 a comme objet d'amender le règlement numéro 1 – Règlement de Régie interne.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS QUE ce règlement entre en vigueur à compter de la présente parution.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du Règlement numéro 38, au bureau de la soussignée situé au 1578, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie du lundi au vendredi de 8h00 heures à 16h15 heures.

DONNÉ à Sainte-Julie, ce 28 avril 2020.

(s) Marie-Claude Veilleux

MARIE-CLAUDE VEILLEUX
Greffière-adjointe et responsable des archives